Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20250924-DEC_029_2025-AU
Reçu le 24/09/2025

Acte publié le
24 SEP. 2025

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

****

DÉCISION N° 029/2025 : **COMMANDE PUBLIQUE**
Intervention musicale à l'école élémentaire
Convention de prestation de service – Compagnie « Ces Temps-ci »

LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la convention pour l'organisation d'activités dans les écoles primaires impliquant des intervenants extérieurs artistiques signée le 21 septembre 2023 avec l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT que le recours à des intervenants extérieurs est nécessaire afin d'assurer l'activité d'éducation musicale prévue au programme scolaire des élèves de l'école élémentaire de la commune,

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie « Ces temps-ci » d'un montant total de 13 000,00 € pour l'intervention de Mesdames Sandrine DE ROSA et Jocelyne CONDAT, titulaires du DUMI, du 14 octobre 2025 au 19 mai 2026,

DÉCIDE

DE SIGNER une convention de prestation de service avec la compagnie « Ces temps-ci » relative à l'intervention musicale de Mesdames Sandrine DE ROSA et Jocelyne CONDAT au sein de l'école élémentaire de la commune du 14 octobre 2025 au 19 mai 2026 pour un montant total de 13 000,00 €.

La somme correspondante est inscrite au budget de la commune.

Grézieu-la-Varenne, le 24 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne